

Le schéma de l'évaluation

1 Arrière-plan et objectifs des études

1.1 Arrière-plan des études

L'Agence japonaise de coopération internationale (désignée ci-après par "JICA") a introduit en 1998, outre l'évaluation des projets individuels, l'évaluation des projets par pays afin de renforcer l'approche macroéconomique ; dans ce cadre elle a réalisé la réévaluation des projets au Bangladesh, le pays le plus pauvre des pays de l'Asie du Sud-Ouest. A partir de 1999, elle a mis en place un système d'"évaluation par des tiers" qui consiste à confier les études d'évaluation à des tiers, notamment les universités, les organismes de recherches et les consultants ayant les connaissances professionnelles en matière de l'aide au développement, en vue d'améliorer la qualité et d'assurer la transparence et l'objectivité des évaluations par le biais du développement des méthodes employées pour les évaluations. Jusqu'au présent, les évaluations des projets par pays ont été réalisées sous forme d'"évaluations par des tiers" au Mexique, en Amérique centrale, au cours de l'exercice 1999 ; en Tanzanie, en Afrique ; en Bolivie, en Amérique du Sud, au cours de l'exercice 2000 ainsi qu'au Sri Lanka, en Asie du Sud-Ouest et en Honduras-Panama, en Amérique centrale, au cours de l'exercice 2001.

Dans le cadre des évaluations des projets par pays réalisées jusqu'en 2001, les évaluations globales ont été effectuées pour l'ensemble des domaines prioritaires de la JICA. En effet, cette expérience a montré que du fait que les domaines faisant l'objet des évaluations sont nombreux, il est difficile d'effectuer une analyse approfondie pour tous les domaines et par conséquent de dégager les leçons et recommandations concrètes qui peuvent être prises en compte dans les activités effectives. En 2002, la JICA a décidé d'intégrer dans les évaluations des projets par pays les évaluations sectorielles portant sur les domaines spécifiques afin d'en tirer les leçons qui peuvent servir aux activités effectives. Quant à l'évaluation de projets au Sénégal, il a été décidé de la mener en intégrant l'évaluation sectorielle du domaine de la pêche, en faisant appel à un tiers.

1.2 Objectifs

Les études ont été réalisées afin d'évaluer globalement l'efficacité de la coopération de la JICA au développement du Sénégal et d'en dégager les recommandations et leçons qui peuvent servir à l'amélioration du programme de la JICA pour le Sénégal (Définition des thèmes et programme de développement) d'une part, et les recommandations et leçons qui peuvent être intégrées à la formulation et à la mise en œuvre de nouveaux programmes et projets de coopération d'autre part.

2 Cibles des études

2.1 Cadre logique des évaluations

Les présentes études d'évaluation sont constituées des trois composantes ci-dessous indiquées :

- A **EVALUATION GLOBALE** des domaines prioritaires¹ de la JICA (désignée ci-après par “Evaluation globale”)
- B Evaluation sectorielle de la pêche ;
- B-1 **EVALUATION SECTORIELLE** de la pêche (désignée ci-après par “Evaluation sectorielle”)
- B-2 **LA METHODE D’APPUI DIRECT AUX COMMUNAUTES LOCALES**
- C **EVALUATION DES EFFETS SYNERGIQUES** lorsque plusieurs projets sont mis en œuvre dans un même village (désignée ci-après par “Evaluation des effets synergiques”).

2.2 Zone ciblée des études

Ensemble du territoire de la République du Sénégal

2.3 Période et projets ciblés des évaluations

En principe la période faisant l’objet des évaluations dans le cadre des présentes études est de 10 ans allant de 1992 à 2001.

Toutefois, les projets ciblés de l’évaluation sectorielle de la pêche et de l’évaluation des effets synergiques comprendront ceux réalisés avant 1991 s’ils avaient les mêmes objectifs globaux/objectifs spécifiques. En outre, les projets en cours d’exécution au moment des évaluations seront également traités à titre indicatif en fonction de leur état d’avancement.

D’après ces principes, la présente étude a porté sur les projets indiqués au tableau 1.2-1 ci-après.

¹ (1) Amélioration du niveau de vie de base (approvisionnement en eau, éducation, santé), (2) Environnement (lutte contre la désertification) (3) Agriculture et pêche

Tableau 1.2-1 Nombre de projets par secteur par type de coopération

Unité : nombre de projets

Secteur \ Type de coopération	CFNR	Etude de développement	Envoi d'experts	Formation	JOCV	Total
Santé	6		1	62	81	150
Education	12		2	50	8	72
Approvisionnement en eau	17		1	10	0	28
Agriculture	1		3	70	120	196
Pêche	7	2	7	34	8	58
Environnement	6		2	30	9	47
Energie		2	1	5		8
Alimentation	24					24
Autres		1	8	64		73
Total	73	5	25	325	226	656

Source : JICA

Notes : CFNR : Coopération Financière Non-Remboursable, JOCV : Envoi de volontaires japonais pour la coopération à l'étranger.

Quant à l'évaluation globale, tous les projets réalisés durant la période des évaluations ont été retenus comme projets ciblés. Pour l'évaluation sectorielle du domaine de la pêche, comme le montre le tableau 1.2-2, les projets faisant l'objet des évaluations sont regroupés a posteriori comme étant des "programme".

Tableau 1.2-2 Liste des projets du domaine de la pêche faisant l'objet des évaluations

➤ Programme de développement de la pêche artisanale de Missirah
– Projet de développement de la pêche artisanale (CFNR 1987)
– Projet de développement de la pêche artisanale (CFNR 1993)
– Envoi d'expert JICA (3 personnes, 123 hommes/mois)
– JOCV (5 personnes, 145 hommes/mois)
➤ Projet de développement de l'ostréiculture / JOCV (8 personnes, 162 hommes/mois)
➤ Programme de promotion de la motorisation des barques de pêche artisanale
– Projet de développement et de promotion de la pêche côtière (CFNR 1992)
– Envoi d'experts JICA (4 personnes, 111 hommes/mois)
➤ Programme d'aménagement du marché central au poisson de Dakar
– Projet de construction d'un marché central de poisson à Dakar (CFNR 1992)
– Projet d'amélioration du marché central au poisson de Dakar (CFNR 1997)
➤ Projet du centre de pêche à Kayar (CFNR 2000)
➤ Programme de gestion des ressources maritimes
– Projet de construction d'un navire de recherche halieutique (CFNR 1999)
– Envoi d'experts JICA (1 personne, 6 hommes/mois)

Quant à l'évaluation des effets synergiques, l'évaluation des projets individuels a été faite en prenant quelques projets parmi ceux de la coopération financière non remboursable, de micro-projets, projets pilotes des études de développement, programme de coopération avec des partenaires civiles. Il existe des projets de la coopération financière non remboursable dans le domaine de l'approvisionnement en eau qui portaient sur plusieurs villages. Cependant dans la présente étude, l'évaluation

a été conduite seulement sur les villages indiqués ci-après. (se rapporter au tableau 1.2-3). Les analyses et comparaisons ayant été faites par village pour évaluer les effets synergiques, la liste des projets est classée par village.

Tableau 1.2-3 Projets faisant l'objet de l'Evaluation des effets synergiques

Village de Taïba N'diaye dans la région de Thiès

- Projet rural d'approvisionnement en eau (CFNR 1979)
- Projet d'approvisionnement en eau en milieu rural, amélioration et renforcement des équipements de forages ruraux (CFNR 1994)
- Envoi d'urgences de volontaires-séniors pour la coopération à l'étranger (1 personne 14 hommes/mois)
- Projet d'aménagement des établissements scolaire et de santé de Taïba N' diaye (CFNR/micro-projet 2001)

Village de Ndam dans la région de Thiès

- Projet rural d'approvisionnement en eau (CFNR 1983)

Village de Sagna dans la région de Kaolack

- Projet d'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural (CFNR 1997)
- Projet pilote de centre des enfants (Projet pilote des études de développement 2001-04)

Village de Segre Sekko dans la région de Kaolack

- Projet rural d'approvisionnement en eau (CFNR 1990)

Village de Toubia Kaolack Extension dans la région de Kaolack

- Projet pilote de centre des enfants (Projet pilote des études de développement 2001-04)

Village de Goudiry dans la région de Tambacounda

- Projet rural d'approvisionnement en eau (CFNR 1993)
- Projet médical (envoi du groupe JOCV 1987-92)
- Projet médical de Goudiry (envoi de l'équipe JOCV 1992-99)

Village de Samekouta dans la région de Tambacounda

- Projet d'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural (CFNR 1992)

Village de Sinthiou Maleme dans la région de Tambacounda

- Projet rural d'approvisionnement en eau (CFNR 1983)
- Projet pilote de centre des enfants (Projet pilote des études de développement 2001-04)

Village de Sinthiou Demba Deme dans la région de Tambacounda

- Projet d'approvisionnement en eau potable dans le milieu rural (CFNR 1992)

Village de Kanouma dans la région de Tambacounda

- Projet de santé communautaire de Maka (PCAP 2002-04)

Village de Camp Navetane dans la région de Tambacounda

- Projet pilote de centre des enfants (Projet pilote des études de développement 2001-04)

CFNR : Coopération financière non remboursable

JOCV : Envoi de volontaires japonais pour la coopération à l'étranger

PCAP : Programme de coopération avec des partenaires civiles

3 Aperçu de la méthode d'évaluation

3.1 Définition des termes “projet” et “programme”

La JICA a entrepris de réorganiser, depuis l'an 2002, les différents types d'activité de la coopération technique, dans le but de renforcer l'approche par pays/région. Les différents types d'activité, appelés jusque là “coopération technique de type-projet”, “envoi d'experts individuels”, “don de biens d'équipement”, “accueil et formation de stagiaires”, ont été unifiés en un seul, appelé “projet de coopération technique”. Cette réorganisation a également eu pour conséquence de changer la

définition chez la JICA du terme “projet” en “activité ayant pour but d’obtenir un résultat défini, pendant une période de temps déterminée, et dont l’apport est clairement indiqué”.

D’après cette réorganisation, la coopération financière non remboursable et le projet de coopération technique sont traités comme des types d’activité à part : même si l’apport d’un établissement/d’équipements par la coopération financière non remboursable et l’envoi d’un expert sont effectués pour le même but, et que ledit expert utilise ledit établissement/ lesdits équipements, la coopération financière non remboursable et le projet de coopération technique sont considérés comme deux projets à part. Ceci est dû au fait que, pour la coopération financière non remboursable, le rôle de la JICA est limité à l’étude et à la promotion de l’exécution. (cf. Annexe 1 : méthode d’exécution de la coopération financière non remboursable)

D’autre part, d’après cette réorganisation, le terme “programme” est défini tel qu’“un ensemble de projets liés peu étroitement entre eux, et planifiés/exécutés pour un but/objet commun”. Ici, le terme “programme” indique une unité d’activité de la JICA (groupe d’activités dont l’envergure est supérieure à un “projet”) ; cependant, dans des expressions telles que “programme par pays” ou “programme sectoriel”, le terme a une autre signification et indique un groupe de projets (ou programme) ayant pour but de réaliser le développement général/global d’un pays entier ou de tout un secteur.

Ainsi, le terme “programme” a plusieurs significations et est utilisé dans un sens ou dans l’autre, suivant les circonstances. Dans ce rapport, l’on se conformera principalement à la définition des termes par la JICA. Les termes sont définis comme suit.

Projet :	activité ayant pour but d’obtenir un résultat défini, durant une période de temps déterminée, et dont l’apport est clairement indiqué. Toute activité satisfaisant cette définition, quel que soit le type de coopération, ou son envergure, sera conceptualisée comme un projet.
Programme :	ensemble de projets liés peu étroitement entre eux, et planifiés/exécutés pour un but/objet commun. Par exemple, si un établissement/des équipements fourni(s) par la coopération financière non remboursable est (sont) utilisé(s) par un projet de coopération technique, l’on considérera qu’il y a un programme constitué de deux projets, ayant un but commun.
Evaluation de projet :	Evaluation de projet/programme, tel que défini auparavant. Pour cela, on utilisera le Project Design Matrix (PDM) et les cinq critères d’évaluation. On trouvera un aperçu dans le “Document 1 : aperçu du Project Design Matrix (PDM) et les cinq critères d’évaluation ”. Pour plus de détails, se référer aux “ Principes directeurs sur l’évaluation des activités de la JICA”. D’autre part, dans toute assistance japonaise, à commencer par la coopération financière non remboursable ou le projet de coopération technique, l’objectif ne peut être atteint que si elle est accompagnée par une activité du pays partenaire. Dans l’évaluation de projet, l’apport des deux parties, sénégalaise et japonaise, a été pris en compte en tant qu’apport du projet.
Evaluation de programme :	Evaluation d’un programme, ayant pour but de réaliser le développement général/global de tout un secteur. L’évaluation a été effectuée selon les points de vue suivants : “ résultats”, “ procédé”, “ impact”, “ comparaison des systèmes d’apport”.
Approche par programme :	Approche qui consiste à effectuer globalement plusieurs projets ayant le même objectif. Ici, le terme “programme” a pour but le développement général/global de tout un secteur.

Le schéma 1.2-1 indique les relations entre les projet, programme, évaluation de projet, évaluation de programme, définis ci-dessus.

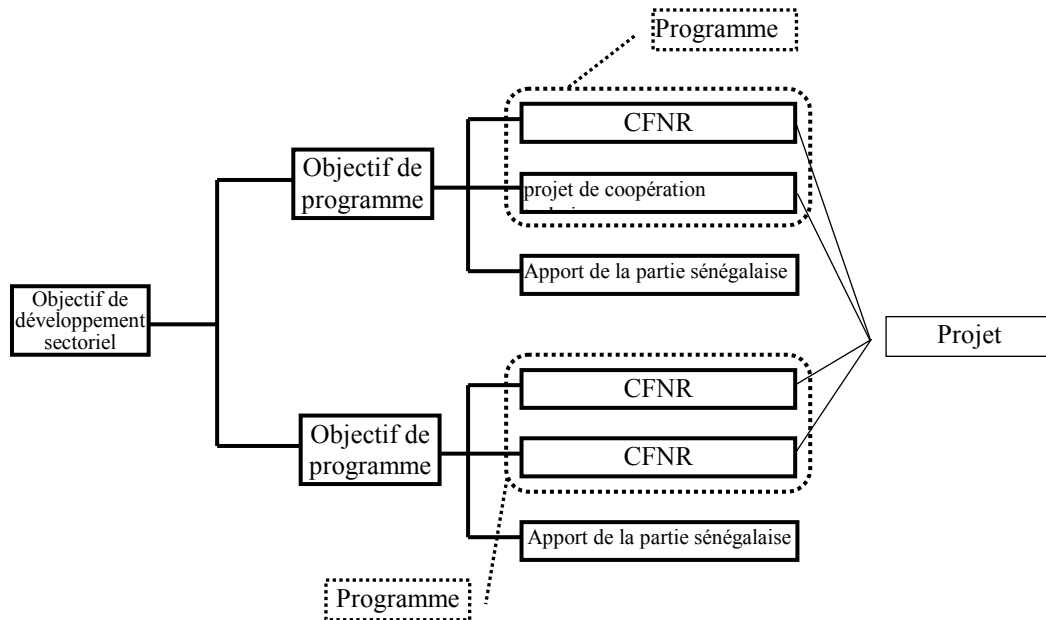


Diagramme 1.2-1 Relation entre les projet et programme

3.2 Définition des termes d'évaluation de programmes

L'évaluation de programmes effectuée dans le cadre de la présente étude est constituée de "l'évaluation de performances", "l'évaluation de processus", "l'évaluation des impacts" et de "la comparaison des systèmes d'apport". Le Tableau 1.3-1 ci-après montre la définition de chacune de ces évaluations.

Tableau 1.3-1 Définition des méthodes d'évaluation

Evaluation	Définition
Evaluation de performances	Chacun des groupes de programmes a été évalué sous les aspects de l'efficacité et de l'efficience définies à l'article 5 de l'Evaluation. L'objectif global et l'objectif de programme de chacun des groupes de programmes ont été synthétisés et considérés comme sous-programme. L'objectif et la quantité d'apport par performance de ce sous-programme et la politique et les stratégies de développement du gouvernement du Sénégal dans le même secteur ainsi que les performances de développement atteintes du même secteur (niveau national) ont été comparés et étudiés.
Evaluation de processus	L'évolution de la perception du projet des différents intervenants au fur et à mesure de l'avancement des processus de l'élaboration, de l'exécution et de l'évaluation du projet ainsi que les raisons de cette évolution ont été examinées d'une part et les facteurs promotionnels et les contraintes ayant exercé leur influence sur les effets de l'ensemble du programme ont été confirmés d'autre part.
Evaluation des impacts	Les impacts des interventions de la JICA ont été mesurés par voie de la comparaison des différences Avec/Sans ou Avant/Après l'intervention.
Comparaison des systèmes d'apport	Le système d'apport de la JICA et celui de l'ensemble du Sénégal, y compris celui d'autres donateurs, ont été comparés pour examiner la pertinence du moment, du niveau (politique, stratégie, projet) et de l'organisme ciblé de l'intervention de la JICA.

3.3 Position qu'occupent les volontaires japonais pour la coopération à l'étranger au sein de la présente évaluation

Dans le cadre de la présente évaluation, les activités des volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (désignés ci-après par "JOCV") font également l'objet de l'évaluation. Compte tenu de la nature bénévole des activités de ces volontaires, le débat sur la pertinence d'évaluer ces activités dans la même optique que celle d'autres projets d'aide publique au développement reste ouvert. Néanmoins, il a été décidé d'évaluer les activités de JOCV du fait que l'envoi de volontaires en groupe ou en équipe ou bien l'envoi de plusieurs volontaires en long terme pour un même objectif peut être considéré comme des activités d'assistance technique.

Il est à noter toutefois que dans le cadre du présent rapport les activités de JOCV sont évaluées uniquement sous l'aspect de l'assistance technique sans tenir compte de la caractéristique des projets des volontaires.

4 Processus de mise en œuvre de la mission d'évaluation

4.1 Membres de la mission d'évaluation

La mission d'évaluation a été réalisée par trois experts en évaluation, à savoir "un chef de projet", "un expert en développement rural" et "un expert en pêche". Le Tableau 1.4-1 ci-après montre les membres de la mission d'évaluation.

Tableau 1.4-1 Liste des membres de la mission d'évaluation

Fonction	Prénom et nom	Organisme ou société
Chef de Projet	M. Shuji NOGUCHI	System Science Consultants
Développement rural	M. Isao DOJYUN	Chuo Kaihatu Corporation
Pêche	M. Shigeru KOBAYASHI	System Science Consultants
Superviseur (la 1 ^{ère} mission d'étude sur place)	M. Hajime NAKAZAWA	Bureau de supervision des évaluations du Département de la planification et des évaluations de la JICA

4.2 Calendrier de la mission

Dans le cadre de la présente mission d'évaluation, deux missions d'étude sur place ont été effectuées. Lors de la 1^{ère} mission d'étude sur place, les membres de la mission ont fait la présentation et la concertation du cadre d'étude auprès de la Direction de la Coopération Economique et Financière du Ministère de l'Economie et des Finances, qui est le ministère chargé de la coopération économique de la partie sénégalaise, de la Direction de l'Assistance Technique du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi qui est le service chargé de l'assistance technique et de la Direction des Pêches Maritimes (désignée ci-après par "DPM") qui est l'organisme ciblé de l'évaluation sectorielle.

Lors de la 2^{ème} mission d'étude sur place, les membres de la mission ont collecté les informations et mené les visites de reconnaissance de sites dans leur domaine respectif. Le Schéma 1.4-1 ci-après montre le calendrier de la mission d'évaluation.

	2002			2003		
	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Consultants japonais (3)		Novembre 2 Novembre 11		Janvier 25	Février 14	
Membre officiel						

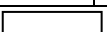
Note :  Etude sur place,  : Travaux au Japon

Schéma 1.4-1 Calendrier d'étude

4.3 Liste des personnes rencontrées

Les principales personnes rencontrées des 1^{ère} et 2^{ème} missions d'étude sont indiquées au Tableau 1.4-2 ci-après.

Tableau 1.4-2 Liste des personnes rencontrées

Organisation	Position	Nom
Ambassade/Bureau de la JICA au Senegal		
1 Bureau de la JICA au Senegal	Représentant Résident	KONISHI Kiyofumi
	Chef de Bureau	AMANO Mayumi
	Adjoint au Représentant Résident	KANAZAWA Hitoshi
2 Ambassade du Japon	Conseiller	IIZAWA Yoshitaka KAWAGUCHI Tetsuro
	Deuxième Secrétaire	SORIMACHI Toshiya
Ministères Concernés du Gouvernement Sénégalais		
3 Ministère de la Fonction Publique de l'Emploi et du Travail (Sous le Cabinet des Ministres depuis le Novembre 2002)	Directeur de L'Assistance Technique	Papa Birama Thiam
	Officier	Sissokho Baka
4 Direction de la Coopération Economique et Financière, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	Directeur	Daouda Diop
	Officier Division Japon	Dion Aminata Ba
	Coordonnateur	Thierno Seydou Niane,
	Officier Division Pêche	Modou Khoule
5 Direction des Pêches Maritimes, Ministère de la Pêche	Directeur	Ndiaga Gueye
	Chef Division Pêche Artisanale	Ousmane Ndiaye
	Officiel Mayor	Jean Diorra
	Coordinateur Projet	Moussa Diop
	Ingenieur	Alassane Sarr
	Expert de la JICA	ONO Iwao
	Conseiller Technique	
6 Ministère de Famille et de la Solidarité Nationale	Directeur du Cabinet	Boubacar Traore:
	Conseiller Technique	Mbacke Loum
7 Ministère de la Santé, Hygiène et Prévention	Directeur du Cabinet	Moussa Mbaye
	Chef de la Division des Soins de Santé Primaires (Direction de la Santé)	Moussa Diakhate
	Chef de la Division Nationale de la Santé de la Reproduction (Direction de la Santé)	Adama Ndoeye
	Directeur ENDSS	Omar Sylla
	Conseiller Technique, Chargé de la Coopération	Ousmane Senghor
	Diplômé en Santé Publique, Conseiller Technique	Ibnou Deme
	Chef de la Division du Partenariat (Direction de la Prévention), Chef de la Division de la Prévention de l'Education pour la Santé (Direction de la Prévention)	Aboubackry Fall
8 Ministère de l'Agriculture et de l'Elvage	Directeur du Cabinet	Oumar Top
	Directeur de l'Analyse de la Prévision et des Statistiques	Monsieur Alioune Gassama
9 Ministère de l'Artisanat et de l'Industrie	Directeur de Cabinet	Samba Diop
	Ingénieur Chimie, Conseiller Technique	Balla Diong
10 Ministère de l'Education	Ministre	Moustapha Sourang
11 Ministère des Affaires Etrangères	Chef de la Division de l'Asie et de l'Afrique	Zaya Talam Diao
12 Ministère des Mines, de l'Energie Et de l'Hydraulique	Administrateur Civil Principal, Directeur de Cabinet	Souleymane Seck

Organisation	Position	Nom
Autres Donateurs		
13 USAID	Directeur du Bureau du Programme	Susan Fine
	Assistante Charée du Budget	Oumou K. Gueye Ba
	Sociologue	Abdrahmane Diallo
	Spécialiste de Suivi & Evaluation	Keita Moribadjan
14 World Bank	Assistante de Direction Bureau du Dakar	Rokhaya Niane
	Directeur Opérations	John McIntire
15 FAO	Représentant	Edouard Tapsoba
16 UNDP	Coordonnateur Resident	Ahmed Rhazoui
17 UNICEF	Représentant de l'UNICEF pour le Sénégal et le Cap-Vert	Ian G. Hopwood
	Coordinateur des Programmes	Isabelle Austin
18 AFD	Directeur	Luc Supera
19 GTZ	Conseiller Technique	Georg Schafer
20 Ambassade d'Espagne	Conseiller	Lopez Mac Lellan
21 Ambassade du Canada	Chef de la Coopération	Guy Mercier
Personnes en Charge du Projet Sous Evaluation		
22 Centre de Pêche de Kayar	Officier de DPM	Seydau Kandé
	Chef de Coopérative de gestion des aires de débarquement	Basscrau M'Baye
	Chef de Coopérative de gestion de l'aire de transformation	Maty Ndaw
	Secrétaire	Kathie Faye
	Responsable de vente et Magasin	Marème Ndiaye Laye
	Responsable Secteur	Ndeye Ndiaye
	Comptable	Abdou Mbacké Maty Niang
23 Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche Artisanale (CPEP)	Directeur	Abdourahmane Diop
24 Centre de recherche océanographique Dakar-Thiaroye	Chef de Centre	Mariama Dalanda Barry
25 Marché Central au Poisson de Dakar	Directeur du Marché	Mahmoudane Ndiawar Diop
26 Centre de Pêche de Missirah (CPM)	Chef de Centre	Aboubacar Sadikh Diagne
	Officier de Centre	Babacar Birame Diop
	Officier de Centre	Marcel Tine
	Officier de Centre	Mamadou Sene
27 Village de Missirah	Chef de village	Alaadi Saardjo Senghor
28 Cummunauté Rurale de Toubakouta	Chef de Cummunauté Rurale	Moctar Seck
	Président de Cummunauté Rurale	Abdoul Sarr
29 GIE Ostraicola	Chef de G.I.E.	Ibrahima Diame
	JOCV	NISHIMURA Rie
30 Village de Soucouta	Contrôleur de Coquillages	Fatou Sarr
31 Village de Taïba Ndiaye	Chef de village	Elhadji Masamba Ndiaye
	Comité de gestion du forage, Président	Mafall Ndiaye
	Comité de gestion du forage, Trésorier	Maguette Ndiaye
	Comité de Santé; Président	Youssou Samb
	Chef de poste de santé, infirmier	Daouda Samba
	Association de développement, Président	Ndiaga Samb

Organisation	Position	Nom
	Directeur de l'école primaire	Djiby Diallo
	Groupe de femmes, Vice Président	Arame Ndiaye
	Conseil de commum rurale, Vice Président	Samba Sarr
32 Village de Ndam Lo	Fils de chef du village	Elhadji Lo
	l'école primaire, Professeur	Mouhamadou Moustapha Mbengue
	Comité de gestion du forage, Président	Daour Ndoeye
	Comité de gestion du forage, Collecteur	Ablaye Ndam Lo
33 Village de Diender	Chef du village	Falang Abdourahmane Ndiaye
34 Village de Sagna	Représentant de chef du village (Fils de chef du village)	Abdou Boury Ndao
	Comité de gestion du forage, Président	Dame Sall
	Comité de gestion du forage, Secrétaire General	Mor Talla Badiane
	Comité de supervision, Case des Tout-Petits, Membre	Ndioba Ndao
	Comité de gestion, Case des Tout-Petits, Président	Awa Youssoufa Ndao
	Comité de gestion, Case des Tout-Petits, Secrétaire General	Loly Ndao
	Case des Tout-Petits, Animateur Polyvalent	Assane Ndao
35 Village de Segre Seco	Chef du village	Elhadji Fatou Drame
	Comité de gestion du forage, Président	Satou Mbaye
36 Touba Kaolack Extention quartier	Secrétaire General de comité de gestion, Case des Tout-Petits et agent de chef du quartier	Alioune Badara Fall
	Comité de gestion, Case des Tout-Petits, Président	Kambe
	Case des Tout-Petits, Animateur Polyvalent, Mère assistante	
37 Village de Goudiry	Chef du village	Elhadji Anne Amadou
	Chef de Centre de santé de Goudiry, Doctor	Fanding Badji
	Supervisor de Centre de santé de Goudiry	Amadou Niane
	Comité de Santé, Président	Amadou Baba Diarre
	Goudiry village Comité de gestion du forage, Trésorier	Bocar Diallo
	Directeur de l'école primaire	Waly Cisse
38 Village de Samécouta	Chef du village	Bailo Sow
	Comité de gestion du forage, Président	Hamidou Sow
	Comité de gestion du forage, Conducteur	Adama Sow
39 Village de Sinthiou Maleme	Chef du village	Mansakaly Waly
	Conseil de commum rurale, Président	Cisse
	Comité de gestion du forage, Secrétaire General	Dady Sow

Organisation	Position	Nom
	Comité de gestion, Case des Tout-Petits, Président	Souleymane Cisse
	Case des Tout-Petits, animateur Polyvalent	Adamou Aly
	Directeur de l'école primaire	Lamine Bayo
	Chef du village	Ibrahima Boye
40 Village de Kanouma	Comité de Santé, Président	Baba Car Diop
	Comité de Santé, Secrétaire General	Mady Boye

(Dans l'ordre arbitraire, sans titre)

ANNEXE GRANDES LIGNES DE PDM ET LES CINQ CRITERES

(1) Eléments du Cadre Logique

Le schéma de planification de projet ou Cadre logique de Projet (Project Design Matrix : PDM) est un tableau récapitulant la description globale d'un projet. Il comporte le résumé narratif du projet (intrants, résultats, but du projet, objectif global), les suppositions importantes et les indicateurs objectivement vérifiables nécessaires à un projet et établit le lien logique entre ces différents éléments. Voici la définition de chacun de ces éléments respectifs:

But global	:	Le but global (but supérieur) désigne le but à long terme visé et que l'on espère atteindre après avoir réalisé l'objectif du projet.
Objectif du projet	:	Objectif que l'on espère atteindre grâce à la réalisation du projet. Il est exprimé par les bénéfices concrets retirés par le groupe visé.
Résultats	:	Il s'agit des résultats que l'on espère obtenir au moyen des activités du projet.
Activités	:	Il s'agit des activités et opérations concrètes et pratiques menées pour obtenir les résultats du projet au moyen des entrées (personnel pour le projet, fonds, équipements et matériel, etc.)
Entrées	:	Ce terme désigne le personnel, les fonds, les équipements, les terrains, les installations, etc. fournis par le pays accordant l'aide et le pays bénéficiaire et indispensables pour réaliser le projet.
Conditions préalables	:	Il s'agit des conditions indispensables à remplir avant la réalisation du projet. Si lesdites conditions préalables ne sont pas remplies, il est possible de lancer la réalisation du projet.
Conditions extérieures (Principaux présupposés)	:	Celles-ci sont indispensables pour assurer la réussite du projet. Il s'agit de conditions extérieures qui ne peuvent être contrôlées dans le cadre du projet.
Indices (Indices vérifiables objectivement)	:	Il s'agit des critères qui indiquent concrètement les résultats, l'objectif du projet et le but global.
Mayens d'obtenir les	:	Mayens d'obtenir les données destinées à la vérification des

données relatives indices. Il s'agit des statistiques établies par le aux indices (Mayens gouvernement, des rapports d'enquête, etc. de vérification)

(2) Critères d'évaluation

Le projet devrait être évalué sur la base des critères d'évaluation suivants:

- Pertinence** : Il s'agit d'une attitude qui examine "la viabilité d'un projet" ; par exemple si les objectifs du projet correspondent aux besoins des bénéficiaires, ou bien si la politique du pays récipiendaire est cohérente avec la politique d'aide du Japon ou bien encore si le projet mérite d'être mis en oeuvre dans le cadre de l'aide publique au développement financée par les fonds publics. Dans le cadre du PDM, une attention particulière est prêtée aux objectifs spécifiques d'un projet et aux objectifs globaux pour examiner si ces objectifs correspondent aux besoins des bénéficiaires et si le projet est pertinent comme projet d'aide du Japon.
- Efficacité** : C'est une évaluation qui consiste à vérifier si la mise en oeuvre d'un projet a eu (ou aura) des effets bénéfiques sur le groupe ciblé et à déterminer l'efficacité de tel projet. Dans le cadre du DPM, on examine si les objectifs spécifiques du projet sont atteints comme prévu, et que ces atteints sont la conséquence des extrants. L'influence des hypothèses importantes sur les objectifs du projet est aussi examinée sur la base des extrants.
- Efficience** : Il s'agit d'examiner qu'un projet a été (ou sera) efficace sous l'aspect d'une utilisation efficace des ressources du projet. Dans le cadre du PDM, la corrélation entre les intrants et les extrants sera examinée.
- Impacts** : Il s'agit d'une évaluation des effets à plus long terme, indirects et des retombées engendrés par la mise en oeuvre d'un projet. Les impacts positifs et négatifs qui n'ont pas été prévus au stade de la planification du projet sont également examinés.
- Pérennité** : Il s'agit d'une évaluation qui serve à examiner si les effets engendrés d'un projet persistent (ou pourra durer) même après l'achèvement du projet. Dans le cadre du PDM, les objectifs spécifiques d'un projet et les objectifs globaux feront l'objet des évaluations en premier lieu pour vérifier si les effets directs et indirects d'un projet persistent même au bout d'un certain temps après l'achèvement du projet.

ANNEXE 2 MISE EN ŒUVRE DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE

PROCEDURE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA COOPERATION FINANCIERE NON REMBOURSABLE

La coopération financière non remboursable est réalisée en passant par les étapes suivantes : “requête”, “examen de la requête”, “étude”, “examen”, “mise en œuvre” et “évaluation et suivi”.

La “requête” du pays bénéficiaire est soumise auprès du gouvernement du Japon par la voie diplomatique. Le pays désirent bénéficier d’une coopération financière non remboursable du Japon doit d’abord soumettre une requête qui décrit leur besoin auprès de l’Ambassade du Japon de son pays. Une fois la requête examinée par le Ministère japonais des Affaires Etrangères, il confie à la JICA une étude.

La JICA conduit des études préliminaires sur la requête soumise. L’étude la plus typique est appelée “l’étude de conception de base”. Une mission d’étude composée de spécialistes et de consultants du secteur privé étudie la “pertinence technique” en tant que projet de coopération financière non remboursable.

Le Ministère des Affaires Etrangères examine, à partir du résultat de l’étude, si le contenu du projet répond aux problèmes de développement dans le pays bénéficiaire en voie de développement ainsi que la convenance du projet pour la coopération financière non remboursable considérant également l’aspect politique comme la relation bilatérale avec le pays bénéficiaire. Si le projet est admis adéquat, il sera en étape de la « mise en œuvre » après la décision du conseil des ministres.

Premièrement, l’Echange de Notes (E/N) sera signé entre le Japon et le pays bénéficiaire en mettant en accord le contenu de la coopération. En conformité avec l’E/N, le gouvernement du pays bénéficiaire, devenu le Client, conclut le Contrat avec l’entreprise japonaise et fait avancer le projet.

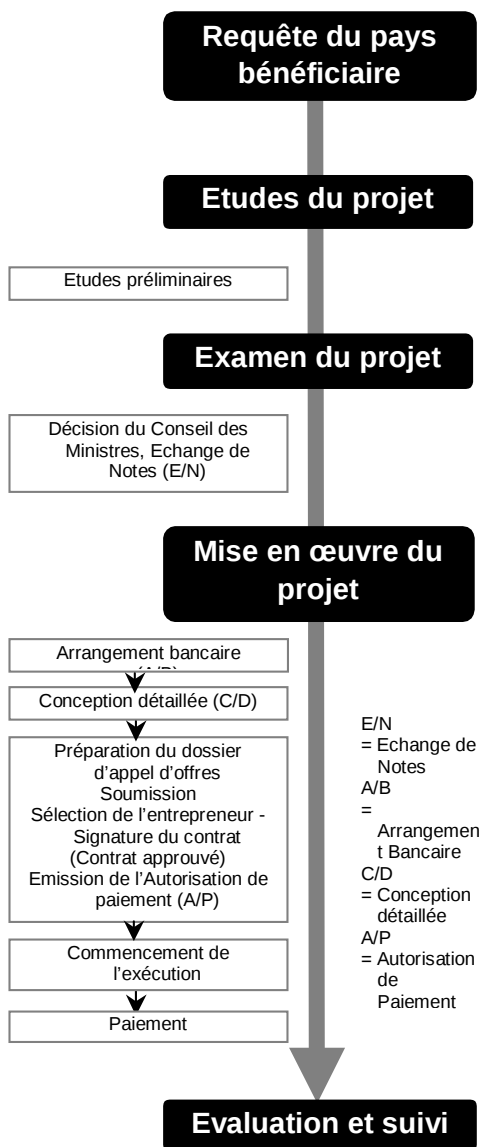
Dans cette étape de “mise en œuvre”, la JICA donne son soutien (promotion de la mise en œuvre du projet) pour assurer que les travaux de construction et la livraison des équipements et des matériels se déroulent sans problèmes.

A l’achèvement du projet, “l’évaluation” est effectuée ayant pour but de vérifier si l’on a obtenu l’efficacité attendue au moment de conception. La coopération de suivi est aussi effectuée pour renforcer l’effet de la coopération. Celle-ci concerne l’envoi de spécialistes pour la réparation ou les travaux supplémentaires, la réparation des équipements ou la fourniture des pièces de rechanges.

L’évaluation est conçue pour améliorer la qualité de futurs projets de coopération financière non remboursable en retenant les leçons et les recommandations recueillies dans les projets précédents.

(Note : Pays éligibles pour la coopération financière non remboursable de l’exercice 2001, sont en principe ceux dont la PIB par habitant est inférieur au seuil de 1.445 USD (5.226 USD pour le projet de don culturel).

Cycle de la coopération financière non remboursable pour les projets généraux



Texte extrait du site internet de la JICA <http://www.jica.go.jp/activities/jicaaid/ol21.html>